

FICHE 15

REPORT – QUELLES DEMARCHES ?

Cette fiche concerne les situations exceptionnelles suivantes :

- 1) Intempéries, salle impraticable...
- 2) Mouvements sociaux (gilets jaune, pénurie de carburant, blocages routiers...)
- 3) Evènement exceptionnel dans un club (décès, accident...)
- 4) Cas de force majeure (à préciser et à justifier)



Ces situations doivent être exceptionnelles et motivées. La COC pourra demander un justificatif. Une demande abusive pourrait être refusée par la COC.

Le club qui fera une demande de report devra nécessairement se mettre d'accord avec le club adverse. Les 2 clubs devront alors officialiser cette demande via GESTHAND afin que la COC puisse entériner celle-ci et prévenir au plus vite la CTA en cas d'arbitre désigné.

PRÉVENIR

Prévenir par téléphone pour être sûr que l'info soit passée et confirmer par mail, si possible depuis l'adresse standardisée du club demandeur :

Le club adverse : coordonnées sur la conclusion de match

La CTA : coordonnées ci-dessous (pour les matchs où un arbitre officiel est désigné)

La COC : coordonnées ci-dessous

En cas d'évènement exceptionnel (cas 3 premiers cités ci-dessus), la COC doit être la première informée dans la mesure du possible et doit donner son accord avant toute autre démarche conformément à l'article 94 des [règlements généraux](#)

En fonction du motif, appeler la COC (coordonnées des élus référents ci-dessous).

> **Si accord** des deux clubs pour reporter la rencontre, report OBLIGATOIRE dans **GESTHAND** le plus rapidement possible.

> **Si désaccord** entre les clubs, le match est maintenu. En fonction du motif, téléphoner à la COC pour avoir son avis.

NE PAS FAIRE DE FDME

Cela facilitera la procédure de report.

PROGRAMMER LE REPORT dès la première date libre dans le calendrier

Les clubs auront jusqu'au lundi suivant la date initiale la possibilité de modifier la date, l'heure de la rencontre via Gesthand en expliquant les raisons de ce changement dans la partie commentaires. En effet, ces matchs doivent être reportés rapidement afin de ne pas avoir de rencontres « en retard » en fin de saison.

FICHE 15

REPORT – QUELLES DEMARCHES ?

Sans accord de report rapide entre les 2 clubs, la COC pourra imposer la date de la rencontre, à défaut, le match pourra être perdu par forfait par décision de la COC en fonction des éléments en sa possession.

La COC étudiera tous les cas exceptionnels avec attention. Les clubs concernés par une demande de report exceptionnelle pourront avoir à fournir des justificatifs pour que la commission puisse statuer.

ANNUAIRE DE LA COC TERRITORIALE

Présidente de la COC		Annie MOREUL coc@handball-bretagne.fr	06 76 89 43 57
SENIOR	Élu référent	Yann HERRY VP22@handball-bretagne.fr	06 78 74 87 89
	Pro. référent	Serge DESNOES sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 33 88
U18	Élu référent	Manuel SAINT CYR manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
	Pro. référent	Serge DESNOES sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 33 88
U15	Élu référent	Nathalie LE BRETON nathalie.le-breton@lapostel.net	06 70 85 00 51
	Pro. référent	Charlotte LAPARRAT claparrat@handball-bretagne.fr	06 43 39 64 16
U13	Élu référent	Annie MOREUL coc@handball-bretagne.fr	06 76 89 43 57
	Pro. référent	Laure BEAUDOUIN lbeaudouin@handball-bretagne.fr	06 83 87 94 43
U11	Élu référent	Anne-Hélène MEILLEUR finances56@handball-bretagne.fr	06 85 86 84 13
	Pro. référent	Laure BEAUDOUIN lbeaudouin@handball-bretagne.fr	06 83 87 94 43

ANNUAIRE DE LA CTA

Président CTA	Serge LE BIHAN	cta@handball-bretagne.fr	06 07 50 16 75
Secrétariat CTA	Serge DESNOES	sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 31 33
Pôle adultes	Christophe DA LAGE	cta-adulte@handball-bretagne.fr	06 08 65 02 51
Pôle jeunes	Bernard MONS	cta-jeune@handball-bretagne.fr	06 60 78 62 68

Attention : toute demande de report non exceptionnel et/ou non justifiée sera facturée d'un « droit de match différé » selon tarifs LBHB votés à la dernière AG (Règlements COC LBHB).